

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**N°26.DST.761**

**OBJET : Réglementation temporaire de la circulation – Dérogation de tonnage pour les livraisons sur le chantier Le Clos Mary au bénéfice de la SAS BENEDETTI – SA SAINT GOBAIN WEBER et SAS CAVAILLON MULTI TRANSPORTS – Accès au 119 rue Hoche – Du lundi 10 août 2026 au vendredi 18 décembre 2026.**

**Le Maire de la commune de PERTUIS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** le Code Pénal ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** la délibération modificative n°26.DST.233 du 24 juin 2026 modifiant la délibération n°19.DST.147 approuvant le règlement général de voirie sur le territoire communal et réglementant l'occupation du domaine public, consultable sur le site internet de la Ville ;

**VU** la délibération 26.DGS.097 du 28 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

**VU** la délibération 26.DGS.099 du 28 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints,

**VU** la délibération n° 26.DGS.103 du 29 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire,

**VU** l'arrêté n°26.DGS.652 du 1<sup>er</sup> juillet 2026 qui abroge et remplace l'arrêté n°26.DST.520 du 27 mai 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrice CHASSAGNE en matière de travaux, cadre de vie, domaine public, bâtiments municipaux, énergie, parc automobile et Établissements Recevant du Public,

**VU** l'arrêté n°25.DST.740 du 25 septembre 2025 portant réglementation relative aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la Commune,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des livraisons d'isolants et de diverses rotations de bennes DIB sur le chantier de la résidence LE CLOS MARY, situé 119, rue Hoche à Pertuis, la SAS BENEDETTI ZI Font couverte BP 635 avenue Saint-Chamand 84000 Avignon, Siret n° 305 206 237 00029, sollicite une dérogation de tonnage pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC des sociétés intervenantes à savoir : la SA SAINT GOBAIN WEBER et la SAS CAVAILLON MULTI TRANSPORTS.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles afin que les livraisons se déroulent dans de bonnes conditions et afin d'éviter tout incident sur la voie publique.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Les entreprises SA SAINT GOBAIN WEBER et SAS CAVAILLON MULTI TRANSPORTS sont autorisées à circuler avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la voie suivante :

- 119 rue Hoche (itinéraire en annexe)

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté prendra effet pour une durée de quatre mois, à compter du lundi 10 août 2026 jusqu'au vendredi 18 décembre 2026.

**ARTICLE 3 :** La circulation des véhicules concernés par le présent arrêté sera interdite à proximité des écoles selon les horaires suivants :

- Le matin de 8h15 à 8h45 et de 11h15 à 11h45 - l'après-midi de 13h15 à 13h45 et de 16h15 à 16h45
- Et le vendredi jour de marché hebdomadaire de la Ville aux abords de celui-ci

**ARTICLE 4 :** Le permissionnaire sera porteur du présent arrêté qui devra être présenté à toute réquisition des services de police ou de gendarmerie, et devra être apposé à l'intérieur du véhicule de manière à être visible de l'extérieur.

**ARTICLE 5 :** Le permissionnaire sera en outre responsable de tous dommages et accidents pouvant en résulter. En cas de dégradation, la remise en état de la chaussée sera entièrement à la charge du permissionnaire.

**ARTICLE 6 :** En cas de nécessité, la Commune se réserve le droit d'interrompre cette opération à tout moment, sans préavis.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 8 :** Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Communauté de Brigade Territoriale de Pertuis et le chef de service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PERTUIS, le 3 août 2026  
Pour le Maire et par délégation,  
Patrice CHASSAGNE  
Adjoint au Maire



Aurélien AUCLAIR  
Maire  
10 août 2026

Affiché le :

**1 1 AOUT 2026**

